

RÈGLEMENT DU CONCOURS-CASTING « Une destination de wouf »



ARTICLE 1 : objet du concours-casting « Une destination de wouf »

L'agence Inspire Metz – Office de Tourisme, dont le siège administratif se situe au 2, place d'Armes J.F Blondel à Metz, organise un concours-casting de chiens dans le cadre de la labellisation Toutourisme de l'agence Inspire Metz-Office de Tourisme.

Ce concours-casting est organisé afin de sélectionner 4 chiens (1 par catégorie) pour devenir ambassadeur canin de la destination de Wouf et ainsi représenter l'Euro-Métropole de Metz dans le cadre de la promotion de la destination toutouristique.

Les propriétaires des chiens devront ainsi accepter de faire participer leurs chiens à des séances photos qui se dérouleront sur le territoire pour promouvoir la destination toutouristique et devront donc pouvoir se rendre disponibles.

ARTICLE 2 : modalités et conditions de participation

Ce concours gratuit et sans obligation d'achat est ouvert à toutes les personnes majeures ayant un chien, qui habitent dans l'une des 46 communes de l'Euro-Métropole de Metz, à l'exception du personnel de l'agence Inspire Metz – Office de Tourisme, des partenaires et de leurs familles.

Pour participer, les propriétaires de chiens doivent télécharger un formulaire d'inscription sur le site tourisme-metz.com (disponible sur l'actualité « Concours-casting : Euro-Métropole de Metz, une destination de Wouf »). Afin de valider l'inscription, ce formulaire devra être dûment complété et signé et envoyé avec une photo du chien participant (une seule photo) à l'adresse : info@inspire-metz.com

Les champs sont les suivants : nom, prénom, adresse, numéro de téléphone, adresse mail, choix de la catégorie dans laquelle leur chien concourt, nom du chien.

Pour que la réponse soit enregistrée et validée, le formulaire devra être intégralement complété, la photo jointe, et les propriétaires des chiens devront également certifier que leur animal est vacciné, non dangereux, sociable et qu'il ne pose aucun problème de comportement en public (avec enfants & adultes) et avec les autres chiens. Seul le maître sera responsable du comportement de son chien si celui-ci est sélectionné pour le casting devant le jury. Inspire Metz déclinera toute responsabilité.

Pour des raisons de sécurité, les propriétaires de chiens qui appartiennent à la catégorie 1 et 2 ne peuvent pas participer.

Les participants maître.sse.s des chiens devront également cocher sur le formulaire une case afin d'accepter de céder les droits de la photo transmise de leur chien ainsi qu'une case pour leur autorisation de prise de vue permettant à l'agence Inspire Metz de les prendre en photos avec leurs chiens dans le



cas où ils seraient sélectionnés pour le casting du 09 septembre 2026. Ces 2 autorisations (avec cessions des droits à titre gratuit, valable pour une utilisation/diffusion pendant 25 ans, sur tous supports et sans limitation géographique) seront valables également pour les partenaires d'Inspire Metz et les médias présents pour l'utilisation des photos des chiens avant l'événement du 09 septembre, dans le cadre de l'événement organisé le 09 septembre avec leurs maître.sse.s et après son déroulement.

Les partenaires de cet événement et la presse seront invités par Inspire Metz à partager l'ensemble des informations, photos des chiens et lors du casting final en présence du jury. Il est donc important qu'ils puissent utiliser et réaliser des photos librement pour diffusion et cela quels que soient les supports (print ou digital). À savoir : des interviews pourront être réalisées sur place avec les propriétaires participants par Ici Lorraine, le partenaire média de l'événement et par d'autres médias présents. La presse sera en effet invitée à relayer toutes les informations dès le lancement du casting-concours et lors de l'événement du 09 septembre.

L'agence Inspire Metz - Office de Tourisme se réserve le droit de procéder aux vérifications nécessaires concernant l'identité des participants et leurs lieux de résidence.

ARTICLE 3 : dates du concours-casting

Le concours se déroulera en trois temps :

- 1^{er} temps : recueil des candidatures et inscription sur le site tourisme-metz.com du vendredi 17 juillet 2026 à 16H00 au vendredi 14 août 2026 à 18H00.

- 2^e temps : vote du public sur les réseaux sociaux Facebook et Instagram de l'agence Inspire Metz – Office de tourisme

À partir du lundi 17 août 2026 : diffusion des photos des chiens participants sur les réseaux sociaux (Facebook et Instagram) par catégorie (en fonction du nombre d'inscrits et dans l'ordre d'arrivée des inscriptions) pour que le public puisse voter (en commentaire du post). Les 5 chiens, pour chaque catégorie, qui auront le plus de votes seront présélectionnés pour participer au casting devant le jury. 20 chiens au total seront donc présélectionnés. Chaque chien aura un numéro qui lui sera attribué à l'inscription. Le critère de sélection : « Votez pour le chien qui, selon vous, représenterait le mieux l'Euro-Métropole de Metz par catégorie ».

Les maître.sse.s des chiens présélectionnés seront prévenus par mail le mercredi 2 septembre. Sans réponse de leur part pour confirmer leur présence avec leur chien d'ici au vendredi 4 septembre à 17H00, les maître.sse.s des chiens qui ont remporté le plus de voix (dans l'ordre) seront appelés par Inspire Metz pour les remplacer jusqu'à la confirmation d'un participant et cela par catégorie.

- 3^e temps : casting final des 20 chiens pré-sélectionnés devant le jury le mercredi 09 septembre au Parc des Expositions de l'Euro-Métropole de Metz* / 14H00-18H00 :

Passage des chiens devant le jury par catégorie, 3 petits tests seront réalisés pour apprécier le comportement des chiens en public (s'asseoir, se coucher, donner la patte) complété par un rapide entretien avec le(a) maître.sse pour en savoir plus sur la sociabilité du chien et les disponibilités de son/sa maître.sse pour assister aux séances photos organisées par Inspire Metz.

Le jury sera composé de représentants d'Inspire Metz et de ses partenaires.

À l'issue de la délibération du jury (par catégorie), les photos des remises des prix successives aux 4 chiens gagnants, les nouveaux ambassadeurs canins, seront postées sur les réseaux sociaux.

**le lieu du casting final avec le jury est susceptible de modification mais il sera organisé à Metz ou dans une commune de l'Euro-Métropole de Metz. Les candidats présélectionnés pour participer le 09 septembre seront avertis par courriel y compris pour le lieu définitif du casting final et l'heure de passage de la catégorie pour laquelle le chien concourt.*



ARTICLE 4 : les catégories et vote du public

Plusieurs sessions de vote (pendant deux semaines), auront lieu sur les réseaux sociaux de l'agence Inspire Metz – Office de Tourisme, à partir du 17 août 2026 afin de sélectionner 5 chiens par catégorie qui seront présentés au jury le 09 septembre à partir de 14H00 au Parc Expo à Metz.

Les abonnés voteront pour les chiens de leur choix par catégorie :

- 1/ **Petites pattes** (jusqu'à 30 cm – hauteur des épaules)
- 2/ **Moyennes pattes** (de 30 cm jusqu'à 59 cm – hauteur des épaules)
- 3/ **Grandes pattes** (au-delà de 60 cm – hauteur des épaules)
- 4/ **Meilleur duo maître.sse – chien**. L'idée est que le/la maître.sse se présente avec son chien pour montrer l'harmonie entre les deux. Aucun thème n'est demandé.

ARTICLE 5 : lots

Les chiens gagnants par catégorie deviendront les ambassadeurs canins de la destination Euro-Métropole de Metz.

Les lots par catégorie sont les suivants :

Catégorie 1 « Petites pattes »

- Une séance de toilettage complet d'une valeur de 55 euros, offerte par **BEAUTE DU CHIEN**, situé au 9 avenue de Plantières à Metz. Un bon d'échange sera remis à utiliser avant le 09 septembre 2027.
- Un lot découverte, offert par **DOGGOVERSE**, comprenant un doggoccino (friandise maison pour chien à base de crème fouettée et beurre de cacahuète) et des mastications adaptées aux goûts de l'heureux gagnant d'une valeur de 18 euros. Le lot sera remis sur place.
- 1 bon d'achat de 100 euros offert par **TERRANIMO** Augny/Marly – Groupe Lorca, valable jusqu'au 09 septembre 2027.

Catégorie 2 « Moyennes pattes »

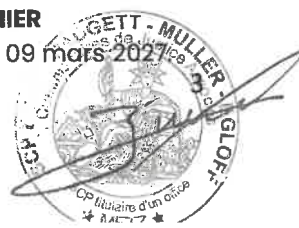
- Une séance de toilettage d'une valeur de 50 euros offerte par **BIGOUDI'DOG**, situé 1 rue de la Grande Sente, 57420 Cuvry. Un bon d'échange sera remis à utiliser avant le 09 septembre 2027.
- Un lot découverte, offert par **DOGGOVERSE**, comprenant un doggoccino (friandise maison pour chien à base de crème fouettée et beurre de cacahuète) et des mastications adaptées aux goûts de l'heureux gagnant d'une valeur de 18 euros. Le lot sera remis sur place.
- 1 bon d'achat de 100 euros offert par **TERRANIMO** Augny/Marly – Groupe Lorca, valable jusqu'au 09 septembre 2027.

Catégorie 3 « Grandes pattes »

- Un lavage dans le Dogwash (station de lavage en libre-service) d'une valeur de 12 euros, offert par **DOGGOVERSE**, situé au 29 rue Pasteur à Metz. Un bon d'échange sera remis à utiliser avant le 09 septembre 2027.
- Un lot découverte, offert par **DOGGOVERSE**, comprenant un doggoccino (friandise maison pour chien à base de crème fouettée et beurre de cacahuète) et des mastications adaptées aux goûts de l'heureux gagnant d'une valeur de 18 euros. Le lot sera remis sur place.
- 1 bon d'achat de 100 euros offert par **TERRANIMO** Augny/Marly – Groupe Lorca, valable jusqu'au 09 septembre 2027.

Catégorie 4 : « Duo Maître.esse – chien »

- Une séance photo (3 photos), d'une valeur de 75 euros, offerte par **JULIE SAUNIER PHOTOGRAPHE** 9, rue de la fontenelle. 57420 Coin-lès-Cuvry, valable jusqu'au 09 mars 2027.



- Un lot découverte, offert par **DOGGOVERSE**, comprenant un doggoccino (friandise maison pour chien à base de crème fouettée et beurre de cacahuète) et des mastications adaptées aux goûts de l'heureux gagnant d'une valeur de 18 euros. Le lot sera remis sur place.
- 1 bon d'achat de 100 euros offert par **TERRANIMO** Augny/Marly – Groupe Lorca, valable jusqu'au 09 septembre 2027.

ARTICLE 6 : remise des prix

Les lots seront remis directement aux gagnants, par catégorie à la fin du casting, soit le mercredi 09 septembre 2026. Aucun lot ne pourra donner lieu à un échange ou à un remboursement.

ARTICLE 7 : acceptation du présent règlement et obligation des gagnants

La participation à ce concours implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement.

Les gagnants du casting s'engagent à participer à des sessions photographiques organisées par l'agence Inspire Metz – Office de Tourisme afin de couvrir leurs besoins en photos pour la promotion de la destination. Les gagnants et l'agence Inspire Metz – Office de tourisme se mettront d'accord pour fixer les dates et horaires des sessions photographiques.

ARTICLE 8 : annulation/modification

L'agence Inspire Metz – Office de Tourisme se réserve le droit d'écourter, de modifier ou d'annuler à tout moment le concours-casting sans engager sa responsabilité et sans indemniser les participants.

ARTICLE 9 : protection et utilisation des données personnelles (RGPD)

Dans le cadre du casting et au travers du formulaire de participation, plusieurs informations telles que le nom, prénom, adresse, numéro de téléphone, adresse mail, choix de la catégorie dans laquelle leur chien concourt, nom du chien et ajout de photo de leur chien seront demandées aux participants.

Les données serviront uniquement au bon déroulement du concours-casting, avec le consentement de chaque participant au préalable et **seules les données concernant les gagnants seront conservées** à l'issue du 09 septembre 2026, pour les contacter dans le cadre des futures sessions photographiques.

Il sera proposé aux participants souhaitant recevoir des informations touristiques sur l'Euro-Métropole de Metz de conserver leurs adresses mail. Dans le cadre du règlement général de la protection des données, **la durée de conservation de ces données est de 3 ans à compter de la date à laquelle les informations auront été communiquées à Inspire Metz.** Conformément à la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978, les participants disposent d'un droit d'accès, de rectification, de modification et de suppression des données personnelles communiquées en faisant la demande par email à l'adresse suivante : papaquin@inspire-metz.com. La liste de mails des participants ayant refusé de recevoir ces informations sera supprimée de la base de données de l'agence Inspire Metz à l'issue du jeu-concours. Pour en savoir plus sur les politiques de données personnelles de l'agence Inspire Metz – Office de Tourisme, [cliquez ici](#).

ARTICLE 10 : litiges

Le présent règlement est soumis à la loi française. En cas de litige sur l'interprétation ou l'application du présent règlement, les participants s'engagent, préalablement à tout recours contentieux, à tenter de régler les éventuelles contestations par voie de conciliation en envoyant leur requête par email à : info@inspire-metz.com et en précisant l'objet « Casting : Une destination de wouf ». Si aucun accord à l'amiable n'a été trouvé dans un délai de deux mois à compter de la réception de la contestation, tout litige sera soumis au tribunal ayant droit, auquel compétence exclusive est attribuée.



ARTICLE 11 : consultation du règlement

Le règlement du jeu « Casting : Une destination de wouf » est disponible en téléchargement libre sur le site internet : tourisme-metz.com.

ARTICLE 12 : dépôt du règlement

Le règlement complet est déposé en l'étude SCP BUND PADGETT MULLER EGLOFF, 23 rue de Sarre 57070 à Metz.

Fait à Metz, le 15 juillet 2026



